



GOUVERNEMENT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
DU BÉNIN



# NOTE TECHNIQUE POUR LE RENFORCEMENT DU NIVEAU DE SENSIBILITE GENRE DU GUIDE METHODOLOGIQUE NATIONAL D'EVALUATION



**TWENDE MBELE**

Par **Socé Sène**, Economiste

Expert Analyste et Formateur en Genre et  
Développement

Email : [ssene55@gmail.com](mailto:ssene55@gmail.com)

Tél/watsApp : (+221)776334129

Le Bénin, qui s'est donné, comme objectif fondamental l'instauration d'une gouvernance publique saine et participative, accorde de plus en plus d'importance à l'évaluation qui a été érigée au rang des priorités nationales. Ainsi, l'institutionnalisation de l'évaluation au Bénin, engagée, depuis, 2007, a conduit à la mise en place d'un cadre institutionnel de l'évaluation des politiques publiques et l'adoption en 2012 de la Politique Nationale de l'Évaluation (PNÉ) dont la mise en œuvre est coordonnée par la Primature. Au titre des actions développées on peut relever, entre autres, la production d'un guide méthodologique destiné à servir de référentiel pour mieux orienter les experts commis à l'effet de conduire des processus d'évaluation. Ledit guide vise à permettre aux praticiens de l'évaluation un parchemin et un contenu axés sur la manière de conduire des évaluations aux fins d'améliorer l'utilisation des modalités et outils techniques et, partant, la qualité des rapports produits.

Ainsi, l'option de renforcer des compétences requises pour plus d'efficacité des processus d'évaluation est engagée de manière à poursuivre l'institutionnalisation de la culture d'évaluation. A cet effet, des revues techniques périodiques sont organisées pour améliorer la qualité des approches méthodologiques et des outils techniques. C'est dans ce cadre que la présente note technique est élaborée pour réunir les éléments destinés à améliorer la sensibilité genre du guide méthodologique national d'évaluation.

### **Pourquoi intégrer les aspects relatifs aux questions de genre dans le guide méthodologique ?**

Le Bénin, qui a érigé l'égalité entre femme et homme au rang des principes fondamentaux de la Constitution, a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux de portée globale ou sectorielle. Ces derniers, en tant qu'engagement en faveur de l'égalité entre les sexes et devant servir de base d'actions pour favoriser la pleine jouissance des femmes de leurs droits et la promotion d'un développement fondé sur l'équité et l'égalité entre les sexes, dans tous les domaines des politiques publiques nationales et sectorielles, il apparaît nécessaire voire indispensable de réunir les moyens d'appréciation des modalités techniques d'intégration des questions et d'évaluation des impacts différenciés sur les femmes et les hommes.

Rappelons-le, la ratification des nombreux instruments juridiques régionaux, continentaux et internationaux oblige le Bénin à faire l'état des lieux en termes de mise en oeuvre et surtout d'impact sur les ayants droits que sont les femmes et les hommes. C'est à cet effet que le Bénin produit et soumet aux Nations Unies à New York et à la Commission des Droits de l'Homme à Genève, annuellement, le rapport sur la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

En conséquence, il est apparu nécessaire, de renforcer les moyens techniques devant permettre une amélioration du niveau de prise en compte des questions de genre dans la conduite et les outils d'évaluation des politiques publiques proposés dans le guide méthodologique national d'évaluation.

La présente note, qui s'inscrit dans le cadre des initiatives destinées à favoriser l'institutionnalisation du genre est axée sur des propositions concrètes portant sur des points spécifiques du guide méthodologique. Ils ne portent que sur des éléments de fonds formulés sous

forme de points à insérer sous formes littérales ou d'éléments à insérer dans les tableaux comme indiqué ci-dessous tout au long de la note.

En conséquence, les suggestions techniques ci-après sont à considérer :

1. Dès le départ, il sera nécessaire d'insérer, dans la Fiche n°11 : « Typologie des évaluations selon la temporalité, l'objet, le mode de réalisation et les questions évaluatives », une mention spécifique destinée à mettre en exergue les aspects relatifs aux questions de genre dans les processus. Ainsi, il est recommandé d'insérer l'encadré ci-dessous au bas de ladite Fiche n°1.

Quel que soit le type d'évaluation en question, ou la limite pour chacun de différentes catégories d'évaluation, les parties prenantes doivent s'assurer, des termes de référence au rapport produit, doivent tenir compte du fait que les effets et impact des interventions peuvent ne pas être identiques. Pour cela, les évaluations ex ante, à mi-parcours, final ou ex-post doivent être envisagés de manière à pouvoir établir des jugements différenciés selon le sexe et globalement si nécessaire.

Bien noter que l'analyse comparative entre les sexes réalisée à l'évaluation ex-ante ou évaluation préliminaire permet de déterminer, au moment du diagnostic destiné à l'établissement de la situation de référence de l'intervention, les disparités de genre à considérer lors de l'étape d'identification et d'analyse des problèmes de manière sexospécifiques, ceci, pour en tenir compte lors de la formulation des objectifs et de la chaîne de résultats.

Une telle démarche permet de disposer d'indicateurs de référence et ultimement d'indicateurs objectivement vérifiables et des cibles sensibles au genre. Lesquels sont utilisables pour ces différents types d'évaluation.

2. Relativement à la typologie par questions évaluatives, le questionnement, à poser selon les différents critères d'évaluation, doit être formulé de manière à réunir les conditions d'une différenciation fondée sur le sexe qu'on peut croiser avec d'autres variables pour les besoins d'affinement des analyses à mener. Ainsi, il doit être clairement mentionné, sous forme de point d'attention ou d'encadré ce qui suit :

NB : Le recours à l'approche de désagrégation des bénéficiaires selon différentes catégories, nécessite l'utilisation d'approches et d'outils adaptés. Pour ce qui est de l'approche d'évaluation soucieuse de l'intégration des questions de genre (disparités – discriminations et oppression, trois dimensions majeures des problématiques des rapports femme et homme), l'équipe d'évaluation doit recourir à la démarche d'analyse comparative femme-homme, appelée aussi approche genre. Celle-ci propose des outils permettant de collecter des données différenciées selon le sexe qui peut être croisé avec d'autres variables pertinentes dépendamment des objets d'études et perspectives d'analyse.

3. L'intégration de préoccupations devant garantir le développement d'une sensibilité genre des processus d'évaluation doit être une préoccupation majeure lors de la planification de la commande de l'évaluation. En conséquence, le contenu de la Fiche n°2 relative aux importantes étapes de planification d'une évaluation doit clairement mentionner, sous forme de point d'attention ou d'encadré ce qui suit :

NB : Les évaluations dont il est question, dans la présent guide sont destinées à apprécier des interventions destinées à améliorer la situation de la population qui n'est composée que de femmes et d'homme. En conséquence, les évaluations doivent tenir compte, comme impératif de la possibilité de rendre compte des situations respectives, en termes d'effets et impacts sur ces deux catégories de bénéficiaires. En conséquence, l'évaluation, quel que soit le type en question, doit être sensible au genre.

La sensibilité genre d'un exercice d'évaluation ne peut être garantie qu'à la condition de prévoir, à l'étape de sa planification, la mention explicite de la nécessité de tenir compte des questions de genre. Une telle préoccupation doit se traduire par la prise en compte, autant des femmes que des hommes, sexospécifiquement et globalement, de manière comparative, ceci dans l'identification des parties prenantes, dans les instances d'évaluation, pour la détermination de la portée de l'évaluation et plus particulièrement lors de la formulation des questions évaluatives, ainsi que lors de l'élaboration des termes de référence, du recrutement de l'équipe d'évaluation et de la dissémination des résultats .

A propos, il faut noter au-delà des aspects liés aux femmes et hommes en tant que cibles des interventions, que ces deux catégories ont souvent des perceptions différentes des réalités, des problèmes, besoins et attentes spécifiques relativement aux interventions programmées.

4. Au titre des indications relatives à l'identification et l'implication des parties prenantes de l'évaluation, l'introduction de la variable sexe, femme et homme est nécessaire pour disposer d'une base de considérations permettant, à termes, de pouvoir mesurer les progrès selon des modalités différenciant les rendements et performance sexospécifiques et partant de base d'évaluation des disparités. Dans ce cadre la Fiche n°3 relative aux Parties prenantes de l'évaluation devrait intégrer les éléments ci-dessous mentionnés dans l'encadré.

NB : La sensibilité genre des parties prenantes est déterminante pour la prise en compte des problématiques de genre dans une évaluation. A défaut de pouvoir déterminer le degré de sensibilité aux questions de genre des parties prenantes et/ou de porter des choix sur des femmes étant donné qu'on a aucune emprise sur les personnes désignées, il est indiqué de profiter de l'intégration de cette dimension dans les termes de référence pour partager les préoccupations y afférentes.

Aussi est-il nécessaire, lors de la définition des types de parties prenantes de premier plan de considérer, au titre des bénéficiaires selon une démarche fondée sur l'équité, les femmes et les hommes. Sous cet angle, il sera question de ne pas considérer, systématiquement, les femmes dans la catégorie des groupes les plus favorisés. A cet effet, il faut envisager d'utiliser l'approche comparative entre les sexes de manière à déterminer les questions de genre selon des modalités orientées sur l'équité et l'égalité de genre.

5. Pour ce qui est de l'Encadré n° 1: Canevas de gestion des parties prenantes, il est recommandé d'y insérer :

NB : Les perceptions des femmes des hommes n'étant pas les mêmes, l'analyse des comportements probables doit tenir compte des sexospécificités liées à cela. Une telle considération doit être étendue à la détermination du niveau « d'impact important » et « impact faibles » sur le processus.

6. A propos de la Fiche n° 1: « Composition type d'une instance d'évaluation d'une intervention au niveau local », il est recommandé d'insérer dans ladite fiche l'encadré ci-après :

NB : Le choix des composantes de l'instance d'évaluation pouvant être déterminé par le statut et les fonctions des personnes à choisir, composées majoritairement d'hommes en raison de la faible représentation des femmes dans les postes et instances de décision, il serait important de veiller à susciter, par des mesures d'équité, la participation des femmes .

Il devrait en être de même pour les Fiches 5 et 6 portant sur la composition type d'une instance d'évaluation d'un projet, programme ou une stratégie au niveau sectoriel et celle du type d'une instance d'évaluation d'une politique publique ou d'une stratégie nationale

7. Concernant la détermination de la portée de l'évaluation et notamment des questions évaluatives, il est important de garder à l'esprit que la condition nécessaire pour garantir une conduite de processus d'évaluation sensible au genre réside dans la manière de formuler les questions. A propos, il est à noter que l'absence de différenciation des cibles fondée sur le sexe réduit le niveau de sensibilité genre. En conséquence, il est suggéré d'insérer dans la Fiche n° 2: « Formulation des questions évaluatives », une mention destinée à rappeler les modalités de questionnement soucieux de l'intégration du genre.

La formulation des questions évaluatives est une séquence déterminante pour assurer la sensibilité genre d'un exercice d'évaluation. Quel que soit le type d'évaluation en question, évaluation des intentions, évaluation de l'effort consenti (nature de l'intervention, ressources, activités, extrants), évaluation de l'implantation, évaluation des effets et évaluation économique, les questions évaluatives doivent être orientées et formulées, autant que possible, de manière à offrir les possibilités de désagrégation des données et d'analyse différenciées selon le sexe, ceci pour disposer de base d'appréciation des effets et impacts des interventions sur les femmes et les hommes respectivement et pour l'ensemble.

8. Partant de cette suggestion et pour les besoins d'amélioration du niveau de sensibilité, nous proposons, en rouge dans le tableau n°1 ci-après, les éléments destinés à permettre une évaluation des politiques publiques suffisamment sensible au genre.  
A propos il est à rappeler que le tableau étant axé sur les différents critères d'évaluation, la sensibilité genre des questions évaluatives, formulées à ce niveau, est nécessaire voire indispensable pour la garantie d'une évaluation sensible au genre.  
En conséquence, le Tableau n°2 (Liste indicative de questions évaluatives » devra intégrer les suggestions présentées en rouge pour permettre une bonne appréciation des éléments recommandés.

**Tableau n° 1:** Liste indicative de questions évaluatives

CATEGORIES	COMPOSANTES (Critères d'évaluation)	EXEMPLE DE QUESTIONS	OBSERVATIONS
I- Questions sur les intentions	1- Raison d'être  (Pertinence)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel est le problème à l'origine de l'intervention gouvernementale ?</li> <li>• Pourquoi est-ce un problème public ? <b>en quoi concerne-t-il les femmes et les hommes ?</b></li> <li>• Est-ce que la définition politique de la raison d'être possède une contrepartie scientifique ?</li> <li>• Quelle est cette contrepartie le cas échéant ?</li> <li>• Le problème existe-t-il toujours ? <b>affecte-t-il les femmes et les hommes de la même manière ?</b></li> <li>• L'intervention a-t-elle encore une raison d'être ; est-ce qu'elle possède toujours une pertinence ? Les composantes de l'intervention sont-elles nécessaires ? <b>n'est-il pas nécessaire de prévoir des mesures spécifiques destinées à améliorer spécifiquement et sur une base d'équité, les situations des femmes et des hommes ?</b></li> <li>• Le problème aurait-il été entrepris sans l'aide de l'État ?</li> <li>• Problème social ? <b>Les facteurs d'influence sociale n'engendrent-ils pas des contraintes négatives sur les femmes ?</b></li> </ul>	
	2- Cibles  (Pertinence)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Que cherche-t-on à modifier (comportements, attitudes, etc.) par cette intervention ? <b>chez les femmes et chez les hommes et chez les deux ensembles ?</b></li> <li>• Quelle est la situation précise que l'on souhaite modifier directement par l'intervention ? <b>pour les femmes et les hommes respectivement ? A-t-on prévu d'établir le profil de disparités entre les femmes et les hommes et d'envisager la réduction des écarts entre les sexes ?</b></li> <li>• Quelle est la variable d'intervention ? <b>considère-t-on la variable sexe comme un élément important pour la détermination des cibles ?</b></li> <li>• Quelle est la chaîne de causes à effets qui va de l'intervention à la situation à modifier ? <b>l'analyse causale envisagée permettra-t-elle de déterminer et permettre l'analyse des problèmes de manière différenciée selon le sexe et globalement ;</b></li> <li>• Quelle clientèle est visée par cette intervention ? <b>les femmes ont-elles été considérées comme cibles ?</b></li> <li>• Les groupes défavorisés sont-ils concernés par l'intervention ?</li> <li>• A-t-on visé les bonnes clientèles cibles ?</li> <li>• Doit-on viser d'autres clientèles ?</li> </ul>	
	3- Objectifs  (Pertinence)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel est le résultat escompté ?</li> <li>• Quelle situation finale désire-t-on retrouver après l'intervention ?</li> <li>• Quel est l'état souhaité de la cible de l'intervention ?</li> <li>• Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention sont-ils en adéquation avec les besoins et priorités ?</li> <li>• Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention sont-ils en adéquation avec les besoins et priorités des groupes défavorisés, <b>respectivement selon le sexe ?</b></li> <li>• Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention sont-ils en adéquation avec la réduction des iniquités entre les groupes les plus aisés et les groupes les plus défavorisés ?</li> </ul>	
<b>Questions sur l'intervention et ses effets/impacts</b>			

CATEGORIES	COMPOSANTES (Critères d'évaluation)	EXEMPLE DE QUESTIONS	OBSERVATIONS
- l'effort consenti	4- Nature de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelle est donc la nature de cette intervention ?</li> </ul>	Description de l'intervention du point de vue qualitatif.  Vient avant la nature de l'intervention. Décrire comment l'intervention est conçue ou la combinaison précise des moyens pour atteindre les objectifs..
	5- Ressources investies  (Efficience)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelles sont les ressources financières, humaines et matérielles consenties à l'atteinte des objectifs de l'intervention ? <b>Quelle est la part des ressources qui ont concouru à la réalisation d'activités au profit des femmes ?</b></li> <li>Est-ce que l'intervention utilise des ressources de la manière la plus économique pour atteindre les résultats visés d'équité <b>selon le sexe et autres variables ?</b></li> </ul>	
	6- Activités de production  (Cohérence)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comment ces ressources sont-elles transformées par la production publique pour offrir le bien-être ou subvention que reçoit la population <b>selon le sexe ?</b></li> <li>Quel est le rationnel qui relie logiquement la raison d'être, la cible <b>selon le sexe</b>, les objectifs et le choix de ces moyens ? (y-a-t-il une cohérence entre les activités et le mandat de l'intervention ? pertinence des hypothèses qui sous-tendent la structure de l'intervention)</li> </ul>	
	7- Implantation  (Cohérence)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quels sont les principaux obstacles à l'implantation de l'intervention ? <b>Particulièrement en direction des femmes ?</b></li> <li>Qu'apprend-t-on sur les bonnes pratiques à partir des interventions déjà implantées ?</li> <li>Quels sont les atouts de l'intervention et les difficultés à éviter d'après les expériences d'autres implantations ?</li> <li>Le contexte d'implantation favorise-t-il la mise en œuvre de l'intervention planifiée <b>tenant compte des facteurs d'influence des situations de genre ?</b> Comment ?</li> <li>Quels aspects de la conception de l'intervention faudrait-il modifier pour obtenir les résultats attendus dans ce contexte d'implantation particulier ? <b>Pour envisager une perspective d'intervention qui tient compte des disparités de genre ?</b></li> <li>L'intervention est-elle implantée selon les prévisions ?</li> <li>Des événements internes ou externes affectent-ils l'intervention, son personnel, sa clientèle-cible et les groupes défavorisés ? <b>Ces événements internes ou externes ont-ils pris en compte les facteurs d'influence liés aux relations de genre entre femme et hommes ?</b></li> <li>Quelles sont les forces et les faiblesses de l'intervention ? <b>Au regard des sexospécificités femme-homme ?</b></li> <li>Quelles sont les différences entre les divers lieux d'implantation pour ce qui est des points forts et des points faibles ? Comment expliquer ces différences ? <b>Les choix opérés ont-ils pris en compte les femmes ?</b></li> </ul>	
- les effets/impacts	8- Impacts  (Impact)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quel est l'impact brut <b>selon le sexe</b> de l'intervention ?</li> <li>Quelle est l'évolution naturelle de la situation cible <b>selon le sexe croisé à d'autres variables ?</b></li> <li>Quel est l'impact net de l'intervention <b>selon le sexe croisé à d'autres variables ?</b></li> </ul>	

CATEGORIES	COMPOSANTES (Critères d'évaluation)	EXEMPLE DE QUESTIONS	OBSERVATIONS
	(Utilité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel est l'impact net de l'intervention sur les groupes les plus défavorisés <b>tenant compte des sexospécificités femme - homme</b> ?</li> <li>• Comment les résultats affectent-ils les droits et les responsabilités des individus globalement <b>et selon le sexe</b>, les communautés et les ayants droit les plus défavorisés ?</li> <li>• Dans quelle mesure les résultats ont-ils contribué à réduire les <b>disparités</b> entre les plus aisés et les groupes les plus défavorisés, ceci de <b>manière différenciée selon le sexe</b> ?</li> <li>• Quels facteurs externes à l'intervention peuvent également influencer la situation cible selon <b>le sexe et autres variables</b> ?</li> <li>• Existe-t-il des théories qui suggéraient déjà des facteurs externes et des impacts possibles ? <b>Ces dernières avaient-elles pris en compte, de manière différenciée ou comparative selon le sexe ou étaient-elles globalisées</b> ?</li> <li>• L'intervention affecte-t-il d'autres situations que la situation cible ?</li> <li>• Comment se compare la situation espérée (telle que définie par les objectifs) à la situation finale ?</li> </ul>	
II- Questions d'évaluation proprement dite	9- Atteinte des objectifs (Efficacité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment se compare la situation des cibles <b>selon le sexe</b> après intervention avec la situation souhaitée ?</li> <li>• Dans le cas d'une variable cible quantifiable, quel est le résultat : Cible<sub>t1</sub>-Objectif ?</li> <li>• Est-ce que l'intervention a obtenu des résultats satisfaisants, <b>selon le sexe</b>, en relation avec les résultats déclarés des objectifs axés sur l'équité <b>selon le sexe et autres variables</b> ?</li> </ul>	
	10- Rendement des ressources (Efficience)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est la productivité du moyen d'intervention ?</li> <li>• Quel est le ratio impacts nets/effort ? le ratio avantages-coûts ?</li> <li>• Les impacts et les ressources de l'intervention sont-ils distribués dans le temps ?</li> <li>• Les impacts sur diverses cibles prévues et non prévues, <b>selon le sexe</b>, s'expriment-ils dans les unités comparables ?</li> <li>• Les diverses ressources s'expriment-elles également dans des unités comparables ?</li> <li>• Dispose-t-on de l'expertise pour estimer l'intérêt et le coût des différentes possibilités méthodologiques à cette étape ?</li> </ul>	Rendement absolu des ressources
	11- Solutions de rechange (Efficience)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comparé à des solutions de rechange, quel est le rang de l'intervention étudiée en termes de rendement absolu des ressources ?</li> </ul>	Rendement relatif des ressources
	12- Valeur (Efficience)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est la pertinence du problème, <b>tenant compte des sexospécificités</b>, quant au rendement observé des ressources ?</li> <li>• Quel est le rendement de l'intervention (en ratio avantages coûts) par rapport à d'autres destinées à régler d'autres problèmes ? <b>Le rendement de l'intervention a-t-il concerné les femmes et contribué à la réduction des inégalités entre les sexes</b> ?</li> <li>• Quel est le rendement de l'intervention par rapport à ceux obtenus par les contribuables quand ils disposent eux-mêmes des ressources consacrées à ladite intervention ?</li> </ul>	
Autres questions	13- Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les modes de gestion en cours dans le secteur ?</li> <li>• Les méthodes de gestion sont-elles à même de produire les effets escomptés de la politique ?</li> </ul>	

CATEGORIES	COMPOSANTES (Critères d'évaluation)	EXEMPLE DE QUESTIONS	OBSERVATIONS
	<b>(Gouvernance)</b>		Critères spécifiques retenus par la PNÉ 2012-2021 (p.57).
	<b>14- Système d'information (Système d'information)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'information produite permet-elle de mener des analyses différenciées selon le sexe des cibles de l'intervention ?</li> <li>• Comment circule l'information entre les différents centres de décision ? Les femmes et leurs organisations ont-elles accès à l'information produite ?</li> <li>• Comment est gérée l'information sur l'intervention ? Quel est le degré de transparence du système d'information mis en place ?</li> </ul>	
	<b>15- Appropriation (Appropriation)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les parties prenantes, sont-elles toutes associées à la réflexion et à l'action ? Les femmes ont-elles été associées à la réflexion et à l'action ?</li> <li>• Ont-elles accepté l'intervention ? Convient-elle à leurs aspirations ? Le transfert des compétences est-il à même de permettre la capitalisation et la pérennisation par les bénéficiaires selon le sexe eux-mêmes ?</li> </ul>	

Source: Guide méthodologique pour l'évaluation des politiques publiques au Bénin.

9. Relativement à la planification de la présentation et de la dissémination des résultats de l'évaluation, il est suggéré d'intégrer, dans la Fiche n° 3: « Acteurs ou canaux de dissémination des résultats de l'évaluation », l'encadré ci-dessous.

**NB :** Les contextes, normes et réalités sociaux induisant des statuts, positions, rôles et responsabilités qui ne favorisant pas l'égal accès des femmes et des hommes à l'information produite lors des interventions de développement, des dispositions particulières doivent être prises pour favoriser l'accès équitables aux canaux de communication mis en place pour la dissémination des résultats obtenus. A cet effet, on devra s'assurer que les contenus et canaux utilisés sont techniquement accessibles aux femmes tenant compte du niveau d'analphabétisme plus marqué souvent chez elle.

10. L'élaboration des termes de référence, étape clé d'un mandat d'évaluation, qui structure et détermine le contenu de l'évaluation, doit être mise à profit pour établir les bases d'obligation de prise en compte des questions de genre dans l'évaluation. Ainsi, la Fiche n°9 « Termes de Référence d'une évaluation » doit comprendre des mentions spécifiques relatives à la nécessité de conduite de processus d'évaluation suffisamment sensible au genre. A cet effet, les termes de référence doivent contenir des mentions spécifiques destinées à rappeler ou préciser la nécessité de tenir compte des questions de genre dans tout l'exercice d'évaluation.

Pour cela, le point relatif à la portée de l'évaluation et des questions évaluatives contenu dans la Fiche n°9 devrait intégrer, sous forme d'encadré, ce qui suit :

Les questions de genre, les droits humains, l'environnement etc. sont des considérations importantes à prendre en compte en tant que variables intégrées transversalement à l'évaluation ex ante mais également en tant que composantes des résultats de l'intervention. Ainsi, les critères d'évaluation doivent comprendre des sous critères permettant d'apprécier plus particulièrement les questions d'équité et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Il devrait en être de même, à propos de la démarche méthodologique de l'évaluation, intégrer l'encadré ci-après :

La méthodologie de l'évaluation doit tenir compte des outils existants en matière d'évaluation participative. Ces derniers, de plus en plus répandus et conseillés offrent des possibilités de désagrégation des données et d'affinement des analyses de manière à permettre de faire des constats évaluatifs basés sur le facteur.

Egalement, au point relatif aux principaux livrables de la mission, on devra intégrer la mention ci-après :

**NB :** La fin justifiant les moyens, il est indispensable, lors de la définition du format et du contenu des rapports, de faire référence, aux points pertinents, à la nécessité de rendre compte de l'état des progrès en matière de prise en compte et traitement des questions de genre par l'intervention. Pour cela, il doit être précisé que le rapport doit faire ressortir des éléments quantitatifs et qualitatifs sur les cibles de manière différenciée et comparative selon le sexe

A propos de la composition des *équipes d'évaluation*, il est nécessaire d'introduire, sous forme d'encadré, la mention ci-après :

NB : Mentionner, chaque fois, lorsqu'il s'agit d'une équipe composée d'au moins deux personnes qu'on doit favoriser la mixité en veillant à garantir l'existence de connaissances et capacités à recourir à l'approche genre en tant que méthodologie.

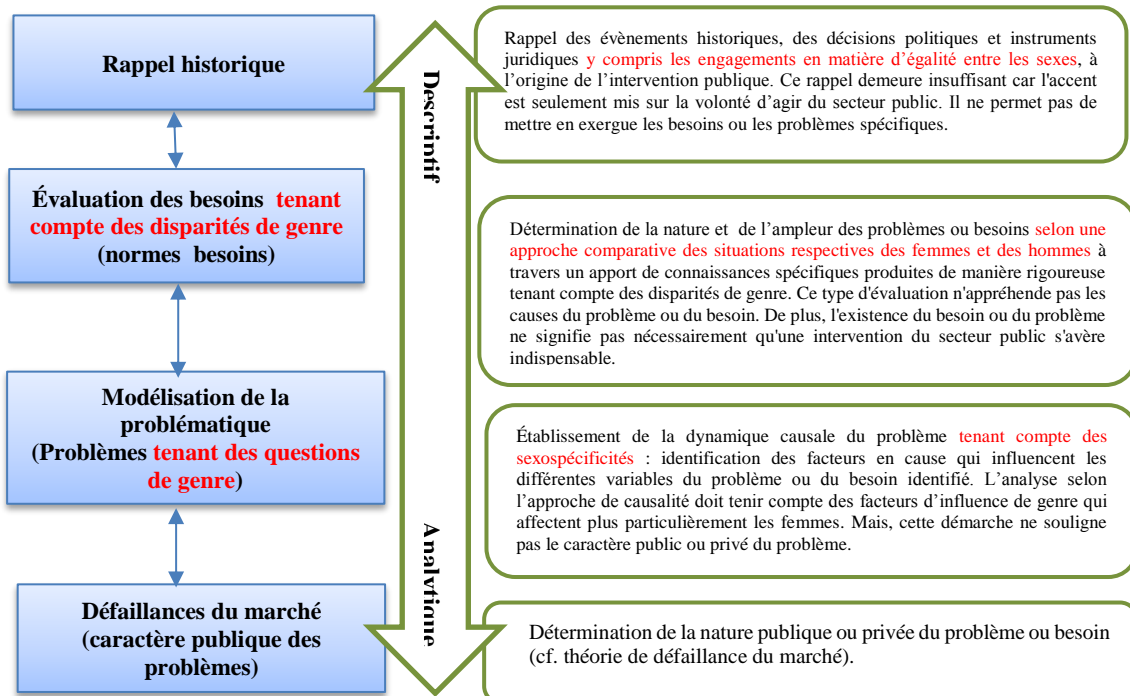
A propos de la Fiche n° 4 : « Référentiel d'évaluation », l'encadré ci-dessous est à considérer

NB : Le référentiel d'évaluation, constitué par la description de la théorie du changement y compris son modèle logique, les questions d'évaluation, les indicateurs et la stratégie d'évaluation, doit, au moyen et à travers ces différents éléments, faire ressortir le niveau de sensibilité genre de l'exercice d'évaluation ainsi que des modalités et outils qui seront privilégiées. Dans ce cadre l'équipe d'évaluation comprenant, probablement, un-e spécialiste genre, ce dernier devra veiller à l'effectivité de moyen d'appréciation de prise en compte des éléments nécessaires en terme de données différenciées selon le sexe, de sexospécificités et de questions de genre.

A propos de la **Fiche n° 5**: « Théorie du changement », l'encadré ci-dessous est à considérer

La théorie du changement décrivant la manière dont l'intervention est censée fonctionner pour produire les résultats désirés sous des hypothèses données, l'évaluation doit questionner l'existence et le degré de pertinence des éléments considérés pour analyser la qualité des questions de genre prises en compte et le rendement de l'intervention en termes de performances sexospécifiques.

A propos de la **Figure n° 1**: Démarche d'étude de la raison d'être d'une intervention, les éléments à considérer sont mentionnés en rouge.



11. A propos du cadre logique, il est nécessaire de mettre en évidence les conditions requises pour disposer d'une sensibilité genre suffisante. Pour cela, le guide méthodologique doit attirer l'attention des utilisateurs sur les conditions requises pour une évaluation sensible au genre. Ainsi l'encadré ci-dessous est recommandé.

Le modèle logique, appelé plus couramment cadre logique est le champ d'application et de développement, par excellence, de la sensibilité genre. Il comprend, la logique d'intervention, les éléments de la chaîne de résultats et les indicateurs objectivement vérifiables et leurs cibles. C'est au niveau de ces différents éléments, déterminants du reste pour l'intervention, qu'on devra veiller, en cas d'évaluation ex ante, de s'assurer que, de l'analyse des problèmes à la formulation des indicateurs, les questions de genre sont prises en compte et traduites en perspective de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes par des mesures d'équités autant que nécessaire.

A l'inverse et en cas d'évaluation ex post, il s'agira, d'apprécier, au moyen de questions suffisamment orientées sur les sexospécificités, de vérifier les performances en matière de prise en compte des besoins et intérêts respectifs des femmes et de progrès en matière d'équité et d'égalité entre les femmes et les hommes.

12. A propos de la Fiche n° 6 : Différence entre les composantes du modèle logique d'une intervention simple et d'une intervention complexe, l'encadré ci-dessous est recommandé.

Quel que soit le caractère de l'intervention, simple ou complexe, on devra s'assurer, de l'analyse de la collecte de données nécessaires aux analyses, que les problématiques de genre sont intégrées et considérées, de manière transversale comme étant des préoccupations qui peuvent conditionner la réussite des interventions. Il faut y rappeler que le caractère systémique de l'approche genre et développement offre des possibilités d'analyse multi variables du fait de la possibilité de croiser la variables sexe avec bien d'autres comme l'âge, le statut social ou socio professionnel, le milieu de résidence, le niveau d'instruction.

Les méthodes de collecte des données et la qualité de leur appréciation conditionnant les angles et éléments d'appréciation, la méthode analytique choisie pour tirer des jugements évaluatifs des résultats doivent recourir aux outils de l'approche genre centrée sur une démarche comparative des indicateurs sexospécifiques et ceux des méthodes participatives utilisables pour la collecte de données différenciées selon le sexe quasiment dans toutes les interventions des politiques publiques.

Quel que soit les critères choisis, on devra s'efforcer de tenir compte des sexospécificités sans lesquelles le niveau de sensibilité genre ne peut être garanti pour l'effectivité de l'analyse des performances de l'intervention dans une analyse genre.

13. Au niveau des analyses coût-efficacité et coût-utilité, les coûts sont exprimés en unités monétaires et les effets/impacts en unités réelles (unités de mesure des indicateurs).

Quel que soit le modèle en question, l'équipe d'évaluation doit garder à l'esprit que les questions de genre étant souvent d'ordre social, donc qualitatif, le recours à des systèmes d'évaluation quantitative peut limiter les possibilités d'affinement des analyses alors que l'appréciation des effets et impact de manière sexospécifique l'exige. Ainsi, il faudra veiller à combiner les deux approches, qualitative et quantitative. Ce qui suppose que les éléments constitutifs du modèle logique soient envisagés (en évaluation ex ante) ou établis déjà (en évaluation ex post) de manière sexospécifique.

Ainsi, quel que soit le modèle utilisé on doit s'assurer de la prise en compte transversale des questions de genre, à tous les niveaux.

14. Dans tous les cas les méthodes de collecte de données ainsi que les outils pertinents retenus, on devra s'assurer des conditions d'effectivité de la prise en compte de la variable sexe qui constitue la base de différenciation des informations à produire et analyser. Selon les objets et angles d'analyse on pourrait, pour les besoins d'affinement, croiser la variable sexe avec d'autres chaque fois que nécessaire.
15. Relativement à la définition des méthodes de collecte de données et selon le principe de triangulation des sources de données et des informations recueillies, il est recommandé de recueillir des données auprès des cibles en veillant à organiser des focus group et entrevues de manière à séparer les femmes et les hommes pour ensuite, dans un second temps, les réunir dans des séances de validation mutuelle et de confirmation des perceptions recueillies séparément. A cet effet, les équipes peuvent se servir des outils des méthodes participatives qui proposent des instruments très appropriés. Bien noter, dans ce sens, que les outils de l'approche genre qui s'est appropriée de ceux des méthodes participatives peuvent mettre être mis à profit.
16. Fondamentalement, l'évaluation doit être conçue de manière à permettre de réunir les conditions d'une démarche comparative des profils de situation des femmes et des hommes. Il y va de la nécessité de pouvoir démontrer, en quoi et de quelle envergure les conditions de planification et d'exécution des politiques publiques auraient permis de réaliser des performance en matière d'égalité entre les sexes et de respect des droits des femmes.